

# Document de synthèse du label Greenfin

Amundi KBI Actions Monde Environnement  
- LCL Actions Monde Environnement

Édition 2025

Septembre 2025

# PRÉAMBULE

Amundi, leader européen de la gestion d'actifs, classé parmi les 10 premiers acteurs mondiaux<sup>1</sup>, propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutions et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre s'enrichit d'outils et de services informatiques pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en bourse, Amundi gère aujourd'hui plus de 2 300 milliards d'euros d'actifs<sup>2</sup>.

Avec ses six centres d'investissement internationaux<sup>3</sup>, ses capacités de recherche financière et extra-financière et son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable, Amundi est un acteur incontournable du paysage de la gestion d'actifs. Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 collaborateurs dans 35 pays.

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs. L'investissement responsable est l'une de nos valeurs fondamentales et un élément essentiel de notre approche de la gestion d'actifs.

En ligne avec la raison d'être de notre maison mère et en ligne avec notre raison d'être « être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », notre objectif est d'apporter de la valeur à long terme à nos clients, tout en prenant en compte les enjeux sociétaux et environnementaux qui impactent à la fois nos clients et la société.

L'engagement d'Amundi en faveur de l'investissement responsable repose sur trois convictions :

- ❶ L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de la performance financière à long terme ;
- ❷ Les acteurs économiques et financiers, aux côtés des gouvernements et des consommateurs, ont une responsabilité vis-à-vis de la société ;
- ❸ L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Notre engagement et nos convictions se traduisent dans nos activités de gestion d'actifs, dans le développement de nos gammes de solutions d'investissement et dans le déploiement de conseils et de services auprès de nos clients.

Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie propriétaire de scoring ESG car nous pensons qu'il est important de prendre en compte ces deux périmètres dans nos décisions d'investissement, au bénéfice de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables<sup>4</sup>.

---

*1 Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur les actifs sous gestion au 31/12/2024*

*2 Source : Amundi au 30/06/2025*

*3 Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital)*

*4 Les rendements durables consistent à combiner des normes rigoureuses de gestion des risques avec un objectif de rendement.*

Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent affecter de manière significative la valeur d'une entreprise, mais aussi son impact sur l'environnement, les questions sociales et les droits de l'homme<sup>5</sup>.

Nous pensons que la création de valeur à long terme et les rendements durables vont au-delà de la performance financière à court terme. Cette conviction nous a amenés à intégrer des facteurs clés de durabilité (tels que le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale) dans notre philosophie et nos pratiques d'investissement. Nous reconnaissons que notre approche en matière de durabilité fait partie des efforts collectifs des entreprises pour aider à résoudre ces problèmes et à allouer efficacement les capitaux pour l'avenir. En tant qu'investisseur, notre rôle dans l'élévation des normes, mais aussi dans l'identification de la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons, est un élément clé de cette contribution. Être un investisseur responsable à long terme change également notre vision globale du risque. Amundi reconnaît que le risque est multiforme et qu'il s'exerce sur différents horizons temporels. Néanmoins, nous pensons qu'investir à long terme est un avantage. Nos équipes d'investissement vont au-delà du risque de marché et prennent en compte les risques de crédit, de liquidité et de réputation, ainsi que les risques ESG générés par les activités d'un émetteur. Ils s'appuient sur un département de risque indépendant et une ligne de métier dédiée à l'Investissement Responsable qui accède à des recherches spécialisées et fournit sa propre analyse des risques ESG susceptibles d'impacter les portefeuilles.

En 2021, Amundi a achevé son premier plan d'action ESG triennal qui visait à établir un niveau d'intégration ESG sans précédent<sup>6</sup> au sein de ses activités d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation. Ces ambitions se sont traduites par les engagements suivants :

- Fixer des objectifs de performance ESG pour 100 % des fonds ouverts gérés activement<sup>7</sup>
- Prendre systématiquement en compte les facteurs ESG dans le dialogue avec les entreprises, par le biais d'activités d'engagement et de vote.<sup>8</sup>

Suite à l'achèvement de notre premier plan d'action ESG, Amundi a lancé en décembre 2021 un nouveau plan ESG Ambitions 2025 qui nous permet de continuer à intensifier l'intégration ESG dans nos solutions d'investissement, de renforcer notre offre d'épargne durable et de fixer des objectifs d'alignement interne en ligne avec les engagements ESG d'Amundi. Ce nouveau plan triennal comprend un ensemble d'objectifs ambitieux qui répondront aux besoins actuels et futurs des clients en matière d'investissement responsable.

Le détail de nos ambitions est disponible dans la brochure ESG Ambitions 2025 publiée sur notre site internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Amundi Asset Management est la Société de Gestion et KBI Global Investors est le gestionnaire d'investissement par délégation du Fonds Amundi-KBI Actions Monde Environnement.

---

*5 Pour plus d'informations sur la manière dont ces notations et analyses sont mises en œuvre dans les stratégies d'investissement, veuillez vous référer à la documentation produit correspondante.*

*6 Intégration explicite et systématique des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement (Principes pour l'investissement responsable – PRI).*

*7 Se référer à la rubrique « Informations sur les produits ESG » en page 30 de la Politique Générale d'Investissement Responsable d'Amundi. Des informations complètes sur les caractéristiques d'investissement responsable des fonds sont disponibles dans la documentation juridique de chaque fonds.*

*8 Les clients institutionnels peuvent choisir d'autres politiques de vote par procuration.*

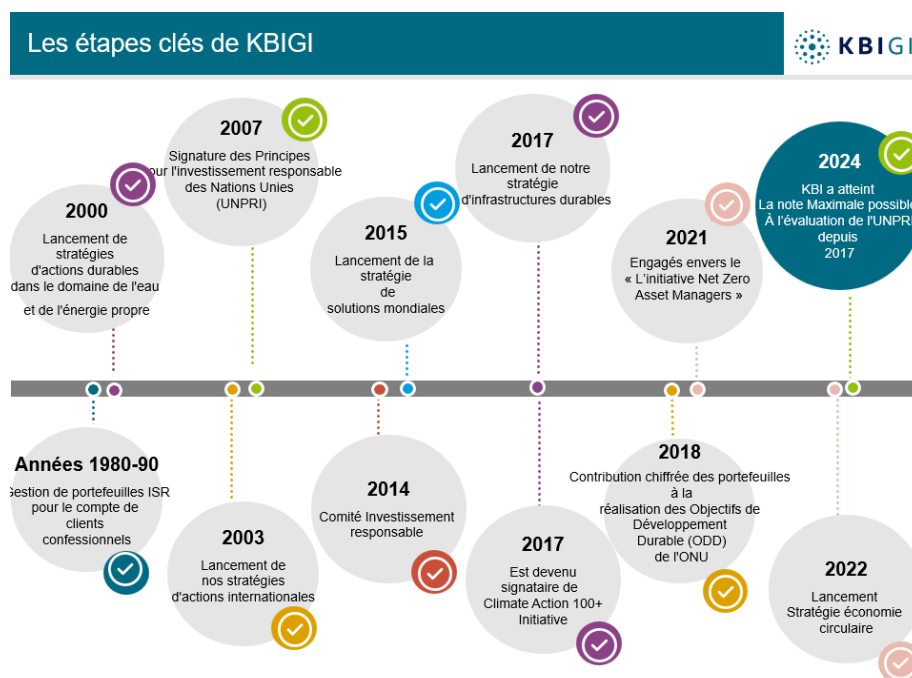
## Société de gestion

Amundi Asset Management, société par actions simplifiée – SAS au capital de 503 776 405 € Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France  
Adresse postale : 91-93 Boulevard Pasteur 75730 Paris Cedex 15 CS 21564 – France : AMF « Autorité des Marchés Financiers » agréée sous le numéro GP 04000036.  
Site Web : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

## Gestionnaire d'investissement délégué :

KBI GLOBAL INVESTORS LTD  
2 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Irlande  
Agréé par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro C21141  
Site Web : [www.kbiglobalinvestors.com](http://www.kbiglobalinvestors.com)

En 2016, Amundi Asset Management a acquis KBI Global Investors (« KBIGI ») et celle-ci est détenue à 100 % par Amundi Asset Management depuis 2023. Le fonds Amundi-KBI Actions Monde Environnement a été délégué à KBI en septembre 2017. Le fonds LCL Actions Monde Environnement est investi à 100 % dans Amundi-KBI Actions Monde Environnement. KBIGI a été un pionnier de l'investissement en valeurs mobilières à travers un large éventail de sociétés, apportant des solutions à valeur ajoutée à la fourniture de ressources naturelles vitales de plus en plus difficile, et ce fonds étend l'offre disponible aux réseaux de distribution français (partenaires et tiers).



L'engagement de KBIGI en faveur de l'investissement responsable remonte au début des années 1980, lorsque nous avons commencé à travailler avec nos clients pour construire des portefeuilles excluant les entreprises ayant certaines activités controversées.

Au fil du temps, nous avons renforcé et approfondi notre approche de l'investissement responsable au point où les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont désormais un facteur clé dans la sélection des titres et sont pleinement intégrées dans toutes nos décisions d'investissement. Nous croyons fermement que cette approche pourrait offrir de meilleurs rendements à long terme à nos clients.

Nous mettons en œuvre des principes pour l'Investissement Responsable, d'une part parce que nous croyons aux effets positifs des facteurs ESG sur le risque et les rendements des investissements, et, d'autre part, parce que l'application de ces principes dans la gestion d'investissement peut contribuer à l'atteinte d'objectifs ESG dignes d'être atteints en tant que tels, et qui sont également dans le meilleur intérêt des investisseurs à long terme.

Notre approche englobe tous les aspects de l'investissement responsable, comme expliqué ci-dessous :

- **Intégration** : Nous incluons explicitement les critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement de nos portefeuilles, afin de mieux gérer les risques et d'améliorer les rendements.
- **Exclusions** : Nous appliquons des filtres sur les investissements potentiels afin d'exclure les sociétés qui ne sont pas alignées sur nos valeurs, notre éthique et nos convictions et celles de nos investisseurs.
- **Thème** : Pour certains de nos portefeuilles, nous cherchons à combiner des profils risque/rendement attrayants avec une volonté de contribuer à des résultats environnementaux et sociaux spécifiques.
- **Engagement** : Nous collaborons avec les entreprises pour améliorer leur performance ESG, y compris la divulgation ESG, et nous agissons à la fois individuellement et en collaboration avec d'autres investisseurs.
- **Vote par procuration** : La politique de vote est conforme à notre vision en tant qu'investisseur responsable et à notre désir d'aider les entreprises à atteindre des objectifs plus durables.

Nous avons deux ensembles de produits d'investissement, à savoir les « *Stratégies d'actions internationales* » et les « *Stratégies d'actions en ressources naturelles* ».

Il y a plus de deux décennies, nous avons reconnu les opportunités et avons été pionniers de l'investissement durable dans des entreprises qui apportent des solutions aux déséquilibres néfastes entre l'offre et la demande dans les secteurs de l'eau et d'autres ressources naturelles. Nous avons fait appel à des équipes d'investissement spécialisées et dédiées pour gérer nos stratégies et avons utilisé des stratégies d'investissement qui, selon nous, se sont avérées compétitives.

KBI Global Investors est un pionnier de l'investissement dans les ressources naturelles depuis 2000 avec sa gamme de **stratégies d'actions dans les ressources naturelles**, qui investit dans des entreprises qui apportent des solutions aux défis de durabilité pour l'approvisionnement en nourriture, en énergie et en eau, ainsi que pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Notre gamme de **stratégies d'actions internationales** repose sur notre conviction que les dividendes, les bénéfices et la gouvernance sont fortement corrélés dans le temps et qu'une riche source d'alpha (rendement excédentaire et réduction du risque) peut être identifiée grâce à une analyse du modèle de dividende des entreprises et de la manière dont les dividendes sont financés. De nombreux investisseurs considèrent les dividendes comme un revenu uniquement et ne perçoivent pas qu'ils peuvent offrir une excellente méthode pour identifier les entreprises qui combinent une gouvernance solide, des revenus stables et en hausse et une

gestion efficace du capital. D'où la tendance à sous-évaluer les dividendes. Cette source d'alpha est largement ignorée par de nombreux investisseurs. Nous combinons ces critères avec une matrice d'autres facteurs, notamment les scores ESG et l'intensité carbone, dans notre processus d'investissement.

La société a mis sur pied un comité d'investissement responsable de haut niveau. Le comité est composé de membres de la direction, dont notre Président Directeur Général, le responsable de la politique d'investissement responsable et de l'engagement, le responsable de la conformité, des gestionnaires de portefeuille seniors et de nombreux spécialistes produits. Le comité est responsable de tous les aspects de l'investissement responsable, y compris la philosophie, les politiques, les questions opérationnelles relatives à la mise en œuvre des facteurs d'IR dans les produits existants, la sélection des fournisseurs de services pertinents, le développement de nouveaux produits d'IR, le vote par procuration, l'engagement et la liaison avec les organisations et les groupes d'IR externes. Bien que le comité ait la responsabilité ultime dans le cadre de son mandat, nous avons désigné la responsabilité des tâches au sein du comité afin d'assurer l'efficacité, la conformité et l'appropriation.

Chaque année depuis 2017, la société a obtenu la note la plus élevée possible (dans tous les modules notés) du PRI, qui procède à une évaluation détaillée des activités d'investissement responsable de la société sur une base annuelle.

KBI a obtenu la note maximale possible de PRI



La note maximale est de cinq étoiles	Classement 2024	KBI Score	Score médian*
Politique, gouvernance et stratégie	*****	100%	60%
Direct - Actions cotées - Quantitative active	*****	100%	69%
Direct - Actions cotées - Actif fondamental	*****	100%	72%
Mesures de renforcement de la confiance	*****	100%	80%

\*Score médian d'univers les gestionnaires d'investissements. Source : Rapport d'évaluation des PRI 2024. Les signataires des PRI sont évalués en fonction d'une série d'indicateurs d'investissement responsable au sein de chaque module. KBI Global Investors s'est vu attribuer la note la plus élevée possible (qui était de A+ jusqu'en 2020, et de cinq étoiles depuis) pour tous les modules pertinents pour les investisseurs en actions. Le rapport de transparence de KBI GI, qui rapporte les données sur lesquelles l'évaluation a été faite, est disponible à partir du lien suivant : <https://ctp.unpri.org/dataportal/v2/transparency>. La méthodologie d'évaluation est détaillée à ce lien : [https://dwtvz6upkiss.cloudfront.net/uploads/files/2024r\\_assessmentmethodology\\_february2024\\_142287.pdf](https://dwtvz6upkiss.cloudfront.net/uploads/files/2024r_assessmentmethodology_february2024_142287.pdf) Le rapport d'évaluation complet est disponible pour les clients sur demande.

# RÉSUMÉ

## I - METHODOLOGIES

<b>1. ANALYSE ESG</b>	<b>9</b>
1.1 Analyse ESG des entreprises	10
1.2 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement	13
1.3 Informations sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG de tiers et des produits de données ESG	15
1.4 Outils utilisés	16
<b>2. Politique d'exclusion</b>	<b>17</b>
<b>3. Approche à l'égard des enjeux climatiques</b>	<b>19</b>
<b>4. Politique d'engagement</b>	<b>21</b>
4.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement	21
4.2 Escalade des engagements	22
4.3 Suivi des controverses	22
4.4 Levée des controverses	23
4.5 Cas particulier de la politique de la biodiversité et des droits de l'homme	23
<b>5. Principales incidences négatives</b>	<b>24</b>
5.1 <i>PRINCIPES GENERAUX</i>	24
5.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur	24
5.3 Différentes approches en fonction de la couverture des données	25
5.4 Sélection d'indicateurs supplémentaires des principaux effets négatifs	25
5.5 Sources des données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAI	25
<b>6. Actions de formation à l'analyse ESG</b>	<b>25</b>

## II - FONDS

<b>1. OBJECTIFS DU FONDS</b>	<b>28</b>
<b>2. PROCESSUS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>29</b>
2.1 Prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible	29
2.2 Prise en compte des émetteurs de portefeuille non ESG = Non Applicable	29
2.3 La prise en compte des enjeux climatiques dans la construction du portefeuille	29

2.4 Investissement dans des organismes solidaires	29
2.5 Pratique du prêt/emprunt de titres	29
2.7 Investir dans les OPC	30
2.8 Vente à découvert	30
3. <i>POLITIQUE SUR LE CONTROLE INTERNE</i>	30
4. <i>TRANSPARENCE DES PRATIQUES EXTRA-FINANCIERES</i>	31
4.1 Évaluation mensuelle de la qualité financière et de l'ESG du fonds	31
4.2 Évaluation annuelle des données extra-financières des fonds	33
4.3 Information des investisseurs sur la gestion responsable ou les fonds	33

# MÉTHODOLOGIES

## 1. Analyse ESG

Nous mettons en œuvre des principes pour l'Investissement Responsable, d'une part parce que nous croyons aux effets positifs des facteurs ESG sur le risque et les rendements des investissements, et, d'autre part, parce que l'application de ces principes dans la gestion d'investissement peut contribuer à l'atteinte d'objectifs ESG dignes d'être atteints en tant que tels, et qui sont également dans le meilleur intérêt des investisseurs à long terme.

La stratégie promeut les caractéristiques environnementales et sociales en investissant une part significative du portefeuille dans des sociétés qui, de l'avis du gestionnaire d'investissement, réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités liées à la transition énergétique et écologique telles que définies dans la norme du label Greenfin : Energie, Bâtiment, Economie circulaire, Industrie, Transport, Information et communication, Agriculture et Forêt, et l'adaptation, y compris les activités écologiquement durables, alignées sur la taxonomie du règlement 2020/852 de l'UE. La transition énergétique et écologique est, de l'avis du gérant, un avantage environnemental et sociétal.

Lorsqu'il identifie des investissements qui permettent à la stratégie de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, le gestionnaire d'investissement adopte les stratégies suivantes :

- Le gestionnaire d'investissement identifie les entreprises qui opèrent dans les 8 éco-activités et intègre une analyse de leur performance ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) dans son analyse et ses décisions d'investissement.
- Le gestionnaire d'investissement effectue sa propre évaluation de la performance environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, sur la base de ses propres recherches et de sa connaissance des entreprises, du public et des informations (y compris des informations ESG spécialisées) et des rapports de recherche provenant de fournisseurs de données externes.

Le processus de construction de portefeuille utilisé par le gestionnaire d'investissement exclut les investissements jugés incompatibles avec ses directives d'investissement responsable ou liés, au-delà de certains seuils, à certains secteurs controversés, tels qu'identifiés par le Comité d'investissement responsable de KBIGI. La stratégie est limitée à un maximum de 25 % de ses actifs investis dans des entreprises qui ne sont pas incluses dans les 8 éco-activités ou la taxonomie de l'UE. Dans tous les cas, les entreprises font partie de l'univers d'investissement propriétaire de KBIGI et promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales qui, de l'avis du gestionnaire d'investissement, apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructures et de nourriture à la planète et aux entreprises qui soutiennent la transition vers une économie circulaire. Au moins 90 % des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse basée sur la transition énergétique et écologique.

De plus, la stratégie ne peut pas investir dans des entreprises qui sont impliquées dans certaines activités au-delà de certains seuils. Celles-ci incluent, sans s'y limiter, les exclusions PAB énoncées dans les règlements de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris et excluent les investissements dans (i) les entreprises

impliquées dans des activités liées à des armes controversées (ii) les entreprises impliquées dans la culture et la production de tabac (iii) les entreprises en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (iv) les entreprises qui tirent 1 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage du charbon et du lignite (v) les entreprises qui tirent 10 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles pétroliers (vi) les sociétés qui tirent 50 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux et (vii) les entreprises qui tirent plus de 50 % de leurs revenus de la production d'électricité dont l'intensité des GES est supérieure à 100 g CO<sub>2</sub> e/kWh. Plus de détails sur ces exclusions sont disponibles sur le lien suivant : [Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf](#) ([www.kbiglobalinvestors.com/policies/](http://www.kbiglobalinvestors.com/policies/)).

Enfin, la stratégie met en œuvre les exclusions strictes et partielles définies par le label Greenfin.

Le gestionnaire d'investissement évalue également les pratiques de gouvernance et les performances des entreprises dans lesquelles il investit. Cette évaluation s'appuie sur les recherches et la connaissance de la société par le gestionnaire d'investissement sur la base de ses interactions directes avec la société, de l'analyse des états financiers de la société et des documents y afférents, ainsi que d'informations, y compris des notes de gouvernance spécifiques et des informations provenant d'au moins un fournisseur de données, afin de s'assurer que les émetteurs concernés suivent de bonnes pratiques de gouvernance, en particulier en ce qui concerne les structures de bonne gouvernance, les relations avec les employés, la rémunération des employés et la conformité fiscale. KBIGI contrôle régulièrement le respect des caractéristiques sociales et/ou environnementales énoncées ci-dessus par le biais de ses propres recherches constantes et d'un suivi continu des sociétés de son portefeuille, ainsi que par le biais de recherches et de notations de fournisseurs de données.

D'un point de vue financier, le fonds ne dispose pas d'un indice de référence, cependant à titre informatif la performance du fonds peut être comparée a posteriori avec celle du MSCI All Country World NR (en EUR). De plus, aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales.

Le processus d'investissement du fonds a été modifié le 7 novembre 2022 et est désormais comparé a posteriori à l'indice MSCI All Country World. Jusque-là, le fonds était géré selon les stratégies Global Equities de KBIGI et était comparé à l'indice MSCI World NR.

## 1.1 Analyse ESG des entreprises

L'ESG est un aspect fondamental de notre philosophie et de notre approche. Investir dans des entreprises qui apportent des solutions à la transition énergétique et écologique présente des avantages environnementaux et sociaux évidents. Mais, d'un autre côté, nous intégrons les facteurs ESG directement dans notre processus d'investissement, de sorte que même au sein de l'univers, les entreprises ayant de bonnes qualifications ESG sont plus susceptibles d'être incluses dans le portefeuille ou auront une pondération plus élevée que celles qui n'en ont pas.

L'univers d'investissement initial est l'univers d'investissement propriétaire construit par l'équipe de gestion financière, qui comprend environ 650 sociétés. Ces entreprises internationales apportent des solutions aux

besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructures et de nourriture à la planète et aux entreprises qui soutiennent la transition vers une économie circulaire.

Le gestionnaire d'investissement exclut alors les actions en se basant sur la politique du groupe, la politique d'exclusion des ressources naturelles de KBIGI (qui inclut les exclusions PAB prévues par le règlement européen) ainsi que les exclusions basées sur les lignes directrices fournies par le label Greenfin.

L'étape suivante consiste à catégoriser l'univers investissable en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs selon les « éco-activités » suivantes :

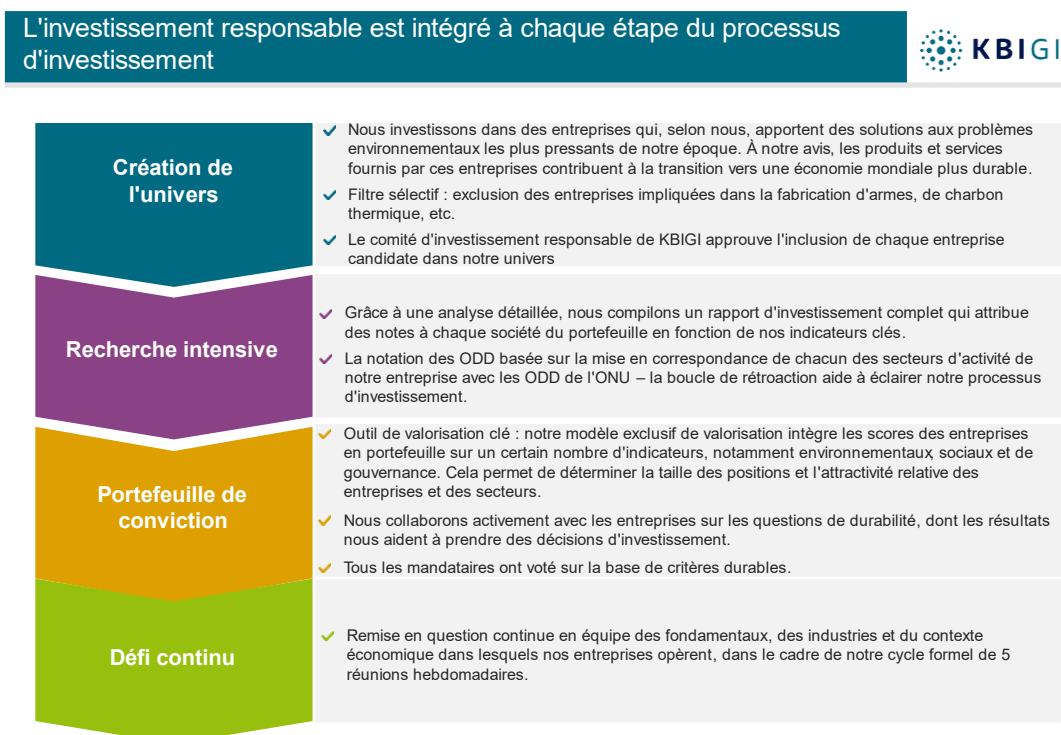
- Énergie (énergies renouvelables, distribution et gestion de l'énergie, captage du carbone, stockage de l'énergie, etc.)
- Bâtiment (bâtiments bas carbone, efficacité énergétique, systèmes de captation d'énergie, services)
- économie circulaire (technologies et produits, services, valorisation énergétique des déchets, gestion des déchets)
- Industrie (produits économes en énergie, récupération de chaleur, réduction de la pollution, alimentation biologique, etc.)
- Transports (véhicules électriques, hybrides et carburants alternatifs, transport à vélo, biocarburants, etc.)
- Technologies de l'information et de la communication (infrastructures bas carbone, data center d'énergies renouvelables, etc.)
- Agriculture et sylviculture (agriculture biologique et durable, activités forestières bas carbone et liées à la séquestration du carbone, etc.)
- Adaptation à la transition climatique (adaptation à l'eau, infrastructures)

Lorsque l'équipe de gestion financière construit le portefeuille, elle doit respecter les contraintes suivantes :

- Poche de type I : Au moins 25 % [inclus] du portefeuille doit être investi dans des émetteurs de type I
- Poche de type II : proportion des actifs sous gestion qui varie en fonction des proportions des poches de type I et de diversification ;
- Poche de diversification : Composée d'émetteurs de type III ou d'autres titres de créance, cette poche ne peut excéder 25 % [inclus] des actifs du portefeuille.
- La sélection de titres consiste à adopter une approche qualitative et fondamentale combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG. À l'aide d'un modèle propriétaire, nos gestionnaires de portefeuille calculent la probabilité que le cours d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste, et en même temps, la probabilité qu'il atteigne sa valeur cible inférieure ou pessimiste. Ce modèle comprend quatre facteurs, dont deux sont ESG, comme indiqué ci-dessous :
  - Gouvernance : le conseil d'administration de l'entreprise représente-t-il suffisamment les intérêts des actionnaires, notamment minoritaires ? Si ce n'est pas le cas, cela peut-il être changé ?
  - Environnemental et social : Les produits de l'entreprise soutiennent-ils les objectifs

environnementaux et/ou sociaux/durables de l'entreprise ?

- Un score spécifique est attribué à chaque titre en fonction de chacun des facteurs, ce qui alimente directement le modèle propriétaire pour calculer la probabilité que le prix d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste.



Il est important de noter que nous n'utilisons pas de système d'exclusion pour construire notre portefeuille. Nous appliquons une approche ESG « intégrée », ce qui signifie que nous n'excluons pas nécessairement automatiquement les investissements car ils sont nettement moins bien notés dans notre système de notation ESG. Les investissements mal notés sont moins susceptibles d'être inclus dans le portefeuille et/ou devront être assortis d'un dossier d'investissement non ESG particulièrement attrayant pour être inclus.

Nous croyons également à l'importance de l'actionnariat actif et au fait qu'elle devrait être la responsabilité des gestionnaires de portefeuille, afin de parvenir à une intégration aussi étroite que possible de l'actionnariat actif et de la gestion de portefeuille. Nos gestionnaires de portefeuille s'engagent eux-mêmes auprès des entreprises sur les questions ESG.

## 1.2 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

L'ESG est un aspect fondamental de notre philosophie et de notre approche. Investir dans des entreprises qui apportent des solutions à la transition énergétique et écologique présente des avantages environnementaux et sociaux évidents. Mais, d'un autre côté, nous intégrons les facteurs ESG directement dans notre processus d'investissement, de sorte que même au sein de l'univers stratégique, les entreprises ayant de bonnes qualifications ESG sont plus susceptibles d'être incluses dans le portefeuille ou auront une pondération plus élevée que celles qui n'en ont pas.

Les gestionnaires financiers utilisent un modèle propriétaire pour calculer la probabilité que le prix d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste, et en même temps, la probabilité qu'il atteigne sa valeur cible inférieure ou pessimiste. Ce modèle comprend quatre facteurs, dont deux sont des critères ESG, comme indiqué ci-dessous :

- Gouvernance : le conseil d'administration de l'entreprise représente-t-il suffisamment les intérêts des actionnaires, notamment minoritaires ? Si ce n'est pas le cas, cela peut-il être changé ?
- Environnemental et social : Les produits de l'entreprise améliorent-ils les objectifs environnementaux et/ou sociaux/durables de l'entreprise ?

Un score spécifique est attribué à chaque titre en fonction de chacun des facteurs, ce qui alimente directement le modèle propriétaire pour calculer la probabilité que le prix d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste.

Global Solutions Strategy : un processus d'investissement de conviction



Un processus d'investissement de conviction intégrant l'Investissement Responsable à chaque étape



Nous prenons en compte les critères ESG suivants :

## **Gouvernance:**

- Peut-on considérer que le conseil d'administration représente les intérêts des actionnaires, et en particulier ceux des actionnaires minoritaires ?
- Y a-t-il un actionnaire majoritaire dont les intérêts sont potentiellement conflictuels ?
- Le conseil d'administration a-t-il réagi à un mécontentement persistant ?
- Y a-t-il eu de mauvaises décisions prises concernant l'allocation du capital ?
- Le conseil a-t-il exercé une surveillance raisonnable des politiques de rémunération des dirigeants ?
- Le conseil cherche-t-il à imposer des changements controversés ou s'oppose-t-il à des changements logiques lors des assemblées annuelles ?
- Aurions-nous des difficultés à modifier la composition du conseil d'administration le cas échéant (facteurs pertinents : domiciliation de la société, droits de vote différenciés, classification du conseil, etc.) ?
- La société et/ou le(s) membre(s) responsable(s) du conseil d'administration ont-ils essayé de contacter les investisseurs au sujet de problèmes dont ils ont connaissance ?
- Ont-ils répondu à des votes consultatifs, même s'ils ne sont pas obligatoires ?
- La gouvernance et la composition du conseil sont-elles conformes ou similaires aux pratiques exemplaires (y compris, par exemple, l'égalité des sexes, le nombre d'administrateurs indépendants, la nomination d'un administrateur principal, la constitution appropriée des comités essentiels du conseil, le renouvellement raisonnable des membres du conseil) ?
- L'entreprise est-elle domiciliée dans un marché ou un pays où la gouvernance et la surveillance de la conformité réglementaire sont faibles ?
- L'entreprise est-elle trop petite pour répondre aux meilleures normes, tout en faisant preuve d'un engagement général en faveur d'une bonne gouvernance dans la mesure du possible ?
- Nos fournisseurs de données ESG externes ou nos actionnaires activistes ont-ils exprimé une préoccupation importante au sujet de la gouvernance et, le cas échéant, l'entreprise a-t-elle fourni une réponse satisfaisante ?

## **Environnemental et social :**

- L'entreprise fournit-elle des solutions pour soutenir les objectifs environnementaux et sociaux à long terme (et, ce faisant, est-elle plus susceptible d'avoir un avantage concurrentiel durable à long terme) et travaille-t-elle de manière acceptable ?
- L'entreprise fournit-elle des moyens d'accroître l'accès et l'offre, de réduire la demande et la production de déchets, et/ou d'améliorer ou d'assurer la qualité de l'eau, de l'énergie ou des denrées alimentaires ?
- La société communique-t-elle suffisamment sur ses caractéristiques environnementales et sociales ?
- Les caractéristiques environnementales et sociales, ainsi que leur communication, s'améliorent-elles au fil du temps (le cas échéant) ?
- Les interactions avec l'entreprise nous amènent-elles à croire que leur direction prend les questions environnementales et sociales très au sérieux et comprend à quel point et pourquoi elles sont

importantes pour nous (et pour d'autres investisseurs) ?

- L'entreprise opère-t-elle sur des marchés où la surveillance réglementaire environnementale ou sociale est faible (et si oui, a-t-elle fait des efforts pour s'assurer que les normes ne tombent pas au niveau juridique le plus bas concernant, par exemple, le travail des enfants, la pollution/les émissions et la sécurité des produits) ?
- Les actions de l'entreprise (lobbying, etc.) sont-elles conformes à ses politiques publiques, etc. ?
- S'ils sont pertinents pour le secteur d'activité et la taille de l'entreprise, a-t-elle des plans crédibles pour faire face aux impacts du changement climatique ?
- Y a-t-il des signes de comportement déraisonnable contraire aux intérêts des consommateurs, tels que des prêts usuraires, l'appartenance à une fiducie, des efforts de « tricherie » ou des normes réglementaires déformées ?
- Des fournisseurs/conseillers externes de données ESG ou des actionnaires activistes ont-ils exprimé des préoccupations importantes concernant les questions environnementales et sociales, et si oui, l'entreprise a-t-elle fourni une réponse satisfaisante ?
- L'entreprise est-elle trop petite pour répondre aux meilleures normes, tout en faisant preuve d'un engagement général en faveur des questions environnementales et sociales dans la mesure du possible ?

Nous croyons également à l'importance de l'actionnariat actif et au fait qu'elle devrait être la responsabilité des gestionnaires de portefeuille, afin de parvenir à une intégration aussi étroite que possible de l'actionnariat actif et de la gestion de portefeuille.

### **1.3 Informations sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG de tiers et des produits de données ESG**

En ce qui concerne les sources externes de recherche ESG, il convient tout d'abord de noter que l'ESG fait partie intégrante de notre processus d'investissement, et nos gestionnaires de portefeuille évaluent, d'un point de vue ESG, chaque entreprise dans laquelle ils investissent réellement ou potentiellement. Les fournisseurs externes sont utilisés comme un intrant précieux et important pour cette notation, mais uniquement en tant qu'intrant. La décision finale sur la notation ESG des entreprises est prise en grande partie par les gestionnaires de portefeuille et non par le fournisseur externe.

À l'externe, nous faisons appel aux services de deux sociétés de recherche sectorielle de premier plan dans ce domaine : Glass Lewis et MSCI ESG Research Inc. Glass Lewis est le principal fournisseur de services de recherche sur la gouvernance d'entreprise, de conseil en vote par procuration et de vote.

- Glass Lewis effectue toutes les recherches sur la gouvernance des actions en son nom et nous fournit des recommandations de vote, sur la base de critères discutés lors des réunions d'examen annuelles avec Glass Lewis.

- MSCI ESG Research nous fournit des recherches approfondies, des notations et des analyses des pratiques commerciales environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons ou envisageons d'investir, et fournit un score quantitatif global pour chaque entreprise, en tenant compte de tous les facteurs ESG. Cette recherche est également utilisée, au besoin, pour exclure de nos portefeuilles des sociétés qui sont impliquées dans certains secteurs. Par exemple, tous nos portefeuilles n'investissent pas dans des entreprises impliquées dans la fabrication de bombes à sous-munitions ou de mines terrestres, qui enfreignent gravement les principes du Pacte mondial des Nations Unies, qui fabriquent des produits du tabac ou qui sont impliquées dans l'extraction de charbon thermique à grande échelle ou la production d'électricité à partir du charbon. Nos stratégies en matière de ressources naturelles comportent des exclusions supplémentaires (p. ex., fracturation hydraulique, prisons privées, armes). D'autres activités controversées peuvent être exclues à la demande du client dans le cadre d'un mandat.

De plus, nous sommes membres ou signataires de divers organismes et initiatives de l'industrie, notamment les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, le CDP (Carbon Disclosure Project), le CERES Investor Network on Climate Ris et l'Institutional Investors Group on Climate Change. Dans de nombreux cas, ces organismes de l'industrie fournissent des informations précieuses par le biais de discussions entre pairs sur des questions pertinentes ainsi que de recherches spécifiques sur certains sujets.

## 1.4 Outils utilisés

Le gestionnaire d'actifs utilise un modèle exclusif de hausse et de baisse pour calculer la juste valeur cible de chacun de ses placements. Deux des quatre piliers de ce modèle sont entièrement des questions ESG. Ce modèle est utilisé comme entrée (en conjonction avec l'analyse de liquidité) pour déterminer la taille de la position de chaque action de notre portefeuille. Dans le cas d'une augmentation ou d'une diminution significative de la valeur d'une action au sein du portefeuille, les gestionnaires de portefeuille réévalueront le dossier d'investissement, ajusteront leurs hypothèses si nécessaire et détermineront un objectif de juste valeur approprié pour cette action. Si l'objectif de juste valeur n'a pas été modifié malgré la variation significative du cours de l'action, notre modèle à la hausse ou à la baisse s'ajustera généralement et recommandera aux gestionnaires de portefeuille d'attribuer une nouvelle pondération aux actions. Le modèle à la hausse et à la baisse est un outil d'investissement, mais en fin de compte, les gestionnaires de portefeuille décideront d'ajuster la pondération de la participation au sein du portefeuille s'ils le jugent approprié.

Les quatre piliers de l'outil sont l'environnement et le social, la gestion, la gouvernance et les marchés finaux

L'analyse risque/rendement permet aux Gérants de portefeuille d'identifier :

- Actions ayant un ratio de hausse probabilisé favorable, par rapport à leur plancher baissier
- Actions qui semblent correctement valorisées avec un risque de baisse plus élevé par rapport au potentiel de hausse
- Regroupement d'actions ayant des profils risque/rendement favorables qui aident à identifier les thèmes émergents

Les outils utilisés comprennent :

- Application de modélisation
- Application de conformité interne
- Système de reporting interne
- Portia
- Bloomberg
- Flux de données
- Espace
- Révolution Statpro

## 2. Politique d'exclusion

La stratégie ne peut pas investir dans des entreprises qui sont impliquées dans certaines activités au-delà de certains seuils. Celles-ci incluent, sans s'y limiter, les exclusions PAB énoncées dans les règlements de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris et excluent les investissements dans (i) les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes controversées (ii) les entreprises impliquées dans la culture et la production de tabac (iii) les entreprises en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (iv) les entreprises qui tirent 1 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage du charbon et du lignite (v) les entreprises qui tirent 10 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles pétroliers (vi) les sociétés qui tirent 50 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux et (vii) les entreprises qui tirent plus de 50 % de leurs revenus de la production d'électricité dont l'intensité des GES est supérieure à 100 g CO<sub>2</sub> e/kWh. Plus de détails sur ces exclusions sont disponibles sur ce lien : [Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf \(www.kbiglobalinvestors.com/policies/\)](http://www.kbiglobalinvestors.com/policies/).

Conformément aux orientations du label Greenfin, le fonds exclut certaines activités contraires à la transition énergétique et écologique ou actuellement controversées.

Les directives actuelles excluent les éléments suivants :

Sont exclues les entreprises qui développent de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport (d'oléoducs ou de gazoducs) et de raffinage de combustibles fossiles solides, liquides ou gazeux, ainsi que de nouvelles capacités de production d'électricité à partir de combustibles fossiles solides, liquides ou gazeux.

- Entreprises exclues sur la base d'un critère strict (5 %) :

Les entreprises dont le chiffre d'affaires dans les activités de la chaîne de valeur des énergies fossiles énumérées ci-dessous dépasse 5 % sont exclues du périmètre d'investissement des fonds labellisés :

- Exploration, extraction et raffinage de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux ;
- La production de produits dérivés de combustibles fossiles solides, liquides et gazeux ;
- Transport/distribution et stockage de combustibles fossiles solides et liquides ;

- La production d'énergie sous forme d'électricité et/ou de chaleur, de chauffage et de refroidissement. refroidissement à partir de combustibles fossiles, liquides et gazeux ;
- L'approvisionnement en combustibles fossiles solides et liquides.
- Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 30 % dans les activités suivantes :
  - Le transport, la distribution et le stockage des combustibles fossiles gazeux ;
  - les services d'approvisionnement en combustibles fossiles gazeux ;
  - Décharges sans captage de GES ;
  - Incinération sans récupération d'énergie ;
  - l'efficacité énergétique des sources d'énergie non renouvelables et les économies d'énergie liées à l'optimisation de l'extraction, du transport et de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles.
  - la foresterie, à moins qu'elle ne soit gérée de manière durable telle que définie à l'annexe 1, et l'agriculture des tourbières ;
  - La production, le transport et la distribution/vente d'équipements et de services à destination ou en provenance de clients dans des secteurs d'activité strictement exclus (tels que définis ci-dessus).

Sont exclus sur la base de critères sociaux :

- Tout émetteur impliqué dans la production de systèmes ou de services ou de composants spécifiquement conçus pour des armes dont l'utilisation est interdite par les engagements internationaux de la France (armes biologiques ; armes chimiques ; mines antipersonnel ; armes à sous-munitions) ;
- Tout émetteur suspecté de violations graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Tout émetteur dont plus de 5 % de l'activité porte sur la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac.

Sont exclus sur la base de critères de gouvernance :

- Un émetteur dont le siège social est situé dans un pays ou un territoire figurant dans la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires ne coopérant pas à des fins fiscales.
- Tout émetteur dont le siège social est domicilié dans un pays ou territoire figurant sur la liste noire ou grise du Groupe d'action financière (GAFI).

### 3. Approche à l'égard des enjeux climatiques

Le changement climatique est un problème commercial et économique qui a de profondes implications pour les investisseurs. Nous croyons fermement que l'attention que nous portons à cette question permet à nos clients d'obtenir de meilleurs résultats d'investissement à long terme. Les changements climatiques (et la divulgation des données connexes) continueront d'être une priorité stratégique pour notre cabinet dans la réalisation de sa mission. Nous nous engageons de manière constructive avec la direction des sociétés par le biais de conversations directes, d'initiatives de collaboration avec d'autres investisseurs et groupes de l'industrie lorsque cela est justifié, ainsi que par l'utilisation active de notre vote par procuration. Nous sommes également membres d'initiatives et d'organisations signataires de l'industrie, telles que le Ceres Investor Network on Climate Risk, les UN PRI, le CDP, Climate Action 100+, l'Institutional Investors Group on Climate Change et la Net Zero Asset Manager Initiative.

Nous soutenons fermement les objectifs de l'Accord de Paris et pensons que le changement climatique pose un risque important pour les investisseurs à long terme, et que les investisseurs peuvent et doivent soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Notre politique consiste à soutenir les objectifs de l'Accord de Paris de diverses manières pratiques, y compris, mais sans s'y limiter, les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos propres opérations et des portefeuilles d'investissement que nous gérons, et un engagement collaboratif et/ou direct avec les sociétés dans lesquelles nous investissons pour les encourager à s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En ce qui concerne les risques ESG, notre stratégie consiste à allouer une part substantielle des pondérations de notre modèle propriétaire de valorisation des entreprises aux facteurs ESG. En résumé, la stratégie consiste à éviter les risques ESG en « pénalisant » les entreprises (dans le cadre de notre modèle de valorisation) ayant de mauvaises performances ESG. À l'inverse, nous évaluons la performance ESG à l'aide de notre propre connaissance approfondie de l'entreprise et d'un certain nombre de documents de recherche externes.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des aspects fondamentaux de nos portefeuilles :

- L'atténuation est l'activité de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La meilleure approche à cet égard est la « décarbonisation », qui est la transition du bouquet énergétique mondial des combustibles fossiles vers des sources d'énergie propres et renouvelables.
- L'adaptation est l'activité qui consiste à améliorer la résilience mondiale aux effets du changement climatique. C'est dans les domaines du cycle de l'eau et du cycle alimentaire que ces efforts seront les plus soutenus.
- Ils font partie intégrante de nos offres phares pour les investisseurs et offrent la possibilité d'investir dans des entreprises à l'avant-garde de la réduction des risques liés au climat, ce qui en fait une opportunité d'investissement attrayante.

Les enjeux liés au changement climatique sont intégrés dans la construction du portefeuille de plusieurs façons :

1. Nous utilisons l'outil PACTA (Capital Transition Assessment) de l'Accord de Paris, développé par la Two Degrees Investing Initiative et les PRI, pour mesurer l'alignement du portefeuille sur divers scénarios climatiques. PACTA agrège des données mondiales prospectives au niveau des actifs (telles que les plans de production d'une usine de fabrication au cours des cinq prochaines années), jusqu'au niveau de la société mère. L'outil produit ensuite un rapport personnalisé qui nous permet d'évaluer l'alignement global du portefeuille avec les différents scénarios climatiques et avec l'Accord de Paris. En plus de

nous permettre de mesurer l'alignement de nos portefeuilles, PACTA nous aide également à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), ainsi qu'à nous conformer aux réglementations connexes (article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, futures obligations de divulgation de l'UE, etc.).

2. Nous surveillons les investissements existants pour en assurer la politique et la conformité en matière de climat. À l'externe, nous employons les services d'une société de recherche industrielle de premier plan dans ce domaine ; MSCI ESG Research Inc. MSCI ESG Research nous fournit des recherches approfondies, des notations et des analyses des pratiques et des politiques commerciales en matière de climat des sociétés dans lesquelles nous investissons, ainsi que divers indicateurs liés au climat pour nous aider à la fois dans notre décision d'achat-vente initiale et dans notre surveillance continue de notre portefeuille.
3. De plus, nous sommes membres ou signataires de divers organismes et initiatives liés au climat, le CDP (the Carbon Disclosure Project), le CERES Investor Network on Climate Risk et l'Institutional Investors Group on Climate Change. Dans de nombreux cas, ces organismes de l'industrie fournissent des informations précieuses par le biais de discussions entre pairs sur des questions pertinentes ainsi que de recherches spécifiques sur certains sujets.
4. En interne, nous investissons dans des portefeuilles relativement concentrés et, grâce à notre longue expérience spécialisée dans la gestion d'investissements dans ce secteur, nous « connaissons » très bien les sociétés dans lesquelles nous investissons et interagissons fréquemment avec elles. Nous discutons fréquemment des questions climatiques avec les entreprises et, bien sûr, nous avons un programme d'engagement actif, dans lequel nous identifions les domaines spécifiques d'amélioration de la performance climatique que nous voulons voir de la part des entreprises et discutons de ces questions avec les entreprises concernées.
5. Pour les entreprises qui sont particulièrement émettrices de carbone, nous disposons d'outils supplémentaires que nous utilisons pour évaluer la performance climatique, notamment le score de référence Climate Action 100+ Net Zero Company (produit par CA100+ avec la contribution de la Transition Pathway Initiative, du Carbon Tracker et de la Two Degrees Investing Initiative) qui note les entreprises à l'aide de dix indicateurs. Chaque indicateur comprend 1 à 3 sous-indicateurs ; Les sous-indicateurs sont composés de 1 à 2 mesures. Chaque mesure est évaluée sur une base Oui/Non à partir des informations et des preuves publiées par l'entreprise. Les sous-indicateurs et les indicateurs sont également évalués sur une base Oui/Non/Partielle (ou Sans objet/Non évaluée).
6. Au niveau du portefeuille, nous mesurons et rendons compte de l'empreinte carbone et des indicateurs associés du portefeuille, en utilisant les services de MSCI ESG Research, et en couvrant les émissions de portée 1, 2 et 3 (en amont et en aval). Ce rapport nous fournit également des données spécifiques aux entreprises sur les émissions.
7. Chaque année, nous mesurons l'alignement du portefeuille sur les deux principaux ODD liés au climat, l'ODD 7 (énergie propre et abordable) et l'ODD 13 (lutte contre les changements climatiques), à l'aide de notre méthodologie « RASS ». Les résultats de cette analyse alimentent le score environnemental de chaque entreprise, ce qui influence la composition du portefeuille de cette manière.
8. Nous utilisons le cadre d'investissement Net Zero, spécialement conçu pour les gestionnaires d'actifs signataires de l'initiative Net Zero Asset Managers, pour classer chacun de nos investissements comme étant engagé à atteindre la carboneutralité, aligné, aligné ou atteignant une trajectoire de carboneutralité. Ce cadre oriente également nos priorités d'engagement dans le cadre de nos objectifs pour l'initiative Net Zero Asset Managers.

## 4. Politique d'engagement

Nous menons un engagement à la fois direct et collaboratif.

Il existe de nombreuses raisons de commencer l'engagement, y compris, mais sans s'y limiter, des préoccupations concernant la structure et la gouvernance du conseil d'administration, la rémunération excessive ou inappropriée de la haute direction, l'intention ou la capacité de la direction de répondre aux attentes des actionnaires, la divulgation d'informations environnementales et les manquements aux meilleures pratiques en matière de gestion des parties prenantes.

Cependant, bien que l'un de ces facteurs puisse conduire au début de l'engagement, nous avons décidé de nous concentrer particulièrement sur les sociétés à l'égard desquelles nous avons des préoccupations particulières liées aux facteurs ESG, ou qui ne publient pas d'informations environnementales adéquates ou qui sont à la traîne en ce qui concerne l'engagement à résoudre les problèmes de changement climatique.

Engagement collaboratif :

Nous participons régulièrement à des engagements collaboratifs, avec un niveau d'implication allant jusqu'au rôle d'investisseur principal. Nous sommes membres d'un certain nombre de réseaux à cet effet, notamment :

- The United Nations Principles for Responsible Investment (PRI)
- Net Zero Asset Managers Initiative
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- IIGCC Net Zero Engagement Initiative
- CDP
- CERES Investor Network on Climate Risk
- Climate Action 100+
- Nature Action 100
- The PRI's "Advance" human rights initiative

Notre engagement direct avec les sociétés dans lesquelles nous investissons est effectué par nos gestionnaires de portefeuille, parce qu'ils ont une connaissance très détaillée des sociétés dans lesquelles nous investissons, qu'ils ont potentiellement établi de bonnes relations avec la haute direction des sociétés dans lesquelles nous investissons et qu'ils sont, selon nous, les mieux placés pour mener à bien l'engagement en raison de ces facteurs.

### 4.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Nous commençons notre engagement par une approche de l'entreprise, en décrivant nos préoccupations. Nous soulignons nos préoccupations et demandons à l'entreprise de répondre, soit à ce moment-là, soit à une date ultérieure après avoir eu le temps d'examiner la question.

Au fur et à mesure que la mobilisation se poursuit, nous examinons la réponse de l'entreprise à chaque étape des interactions, et nous clôturons l'engagement si une réponse satisfaisante a été obtenue ou nous poursuivons l'engagement, généralement en le transmettant au président de la société ou à l'administrateur indépendant/principal désigné, selon le cas.

Les engagements se poursuivent jusqu'à ce qu'elles soient clôturées. La mission peut prendre fin soit parce que nous avons obtenu un résultat satisfaisant, soit parce que nous estimons qu'une issue satisfaisante est peu probable, auquel cas nous envisagerons une cession, si nous le jugeons dans le meilleur intérêt de nos clients. Un registre de toutes les missions est conservé, y compris l'objectif/la cible de la mission, un résumé de toutes les interactions sur le problème, si la mission est terminée et, une fois fermée, si nous la considérons comme réussie, infructueuse ou partiellement réussie.

## 4.2 Escalade des engagements

Notre processus d'engagement commence par une approche de l'entreprise, qui décrit nos préoccupations.

Il peut s'agir d'une réunion en personne ou d'un appel téléphonique direct avec le personnel approprié de l'entreprise en question, ou de la mission par une lettre ou un courriel.

Nous exposons notre préoccupation et demandons à l'entreprise de répondre, soit à ce moment-là, soit (plus généralement) plus tard, après avoir eu le temps d'examiner la question.

Nous examinons la réponse de l'entreprise et clôturons l'engagement si une réponse satisfaisante a été obtenue, ou nous poursuivons l'engagement, généralement par le biais d'un renvoi au président de l'entreprise ou à l'administrateur indépendant/principal désigné, selon le cas. Nous pouvons escalader en faisant une déclaration publique, en assistant à l'assemblée générale annuelle de l'entreprise et/ou en utilisant notre décision de vote. Dans des circonstances spécifiques, nous envisagerions également de déposer ou de co-déposer une résolution d'actionnaires si la loi l'exige et si elle est jugée susceptible d'être efficace, bien que nous n'ayons pas encore pris cette mesure.

Le processus se poursuit jusqu'à ce qu'il soit fermé. L'engagement peut se terminer soit parce que nous avons obtenu un résultat satisfaisant, soit parce que nous estimons qu'un résultat satisfaisant est peu probable, auquel cas nous envisagerons un ajustement de notre score ESG propriétaire, un changement de taille de position de l'entreprise ou un désinvestissement, si nous le jugeons dans le meilleur intérêt de nos clients. Ainsi, le résultat de l'engagement peut conduire directement à une décision d'investissement dans des circonstances où la réponse de l'entreprise n'est pas satisfaisante.

## 4.3 Suivi des controverses

Le suivi des controverses est d'abord assurée par notre société mère, Amundi. L'équipe ESG d'Amundi examine formellement plus de 100 émetteurs chaque trimestre, en utilisant les données de trois fournisseurs de données différents dans un premier temps, afin d'identifier les controverses. L'analyste ESG concerné examinera ensuite le statut juridique et la gravité de la controverse, ainsi que le plan de remédiation de l'entreprise, le cas échéant. La gravité et l'importance relative de la question sont fondées sur les facteurs suivants : l'importance de l'impact de la controverse pour les parties prenantes, la gravité de la controverse, l'ancienneté de la controverse, l'existence ou non d'un risque persistant important pour l'entreprise et les mesures correctives prises. Chaque émetteur impliqué dans une controverse est noté entre 1 et 5, ce qui alimente ensuite les actions d'engagement ou l'escalade, selon le cas. Tout analyste peut revoir le score à tout moment s'il y a de nouvelles informations ou un nouveau développement.

En outre, les gérants de portefeuilles de KBI surveillent en permanence les questions de toutes sortes relatives aux sociétés dans lesquelles ils investissent et mettent à jour le dossier d'investissement des entreprises lorsque les circonstances changent de manière significative, y compris bien sûr lorsque des controverses surgissent.

#### 4.4 *Levée des controverses :*

Les controverses peuvent être résolues si l'entreprise a fourni des solutions pour y remédier. Ainsi, les indicateurs récupérés par Amundi auprès de ses fournisseurs montreront la baisse de gravité jusqu'à ce que la polémique disparaisse. Le changement du statut G d'un émetteur exclu doit être proposé à nouveau par l'analyste et validé par le comité de notation. Les actions notées G font partie des exclusions du groupe appliquées par le gestionnaire d'investissement délégué KBI Global Investors.

#### 4.5 *Cas particulier de la politique de la biodiversité et des droits de l'homme*

##### **Droits de l'homme:**

Pour évaluer et surveiller le comportement des émetteurs en matière de droits humains, Amundi s'appuie sur ses propres recherches. Le système de notation ESG évalue les émetteurs sur la base des données sur les droits de l'homme disponibles auprès de nos fournisseurs de données.

Les analystes ESG surveillent également les controverses pour identifier les violations des droits humains, en utilisant une grande variété de sources.

La surveillance est exercée sur les entreprises qui sont particulièrement exposées aux risques potentiels, qui manquent de procédures ou de transparence, ainsi que sur les entreprises qui font l'objet de controverses en matière de droits humains. Toutes les entreprises figurant sur cette liste prioritaire font l'objet d'un processus d'engagement en vue d'obtenir une amélioration. En cas d'échec de l'engagement, nous pouvons adopter un mode d'escalade pour encourager la mise en œuvre d'actions correctives appropriées.

KBI est également un signataire officiel de l'initiative des droits de l'homme des Nations Unies « Advance ».

##### **Biodiversité**

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie également sur ses propres recherches. L'outil exclusif de notation ESG utilise des données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources pour identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (par exemple, la déforestation ou la conversion des écosystèmes), soit parce que leurs activités (ou leur chaîne d'approvisionnement) sont situées dans des zones sensibles de biodiversité.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées aux activités qui nuisent à la biodiversité et ne gèrent pas suffisamment les risques associés.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact fort sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique un score plafonné (E ou F) sur les critères de notation ESG pertinents. L'absence de processus ou d'informations appropriés est également une raison de plafonner le score sur les critères pertinents.

KBI est l'un des participants fondateurs de Nature Action 100, une initiative menée par des investisseurs pour lutter contre la perte de nature et le déclin de la biodiversité. Dans le cadre de cette initiative, nous participons à des groupes d'investisseurs qui dirigent l'engagement de deux sociétés.

Nous sommes également signataires officiels de l'initiative pour la nature des UN PRI « Spring ».

## 5. Principales incidences négatives

### 5.1 Principes généraux

Le produit prend en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité. Cela se fait de plusieurs façons :

1. La décision du gestionnaire d'investissement de réaliser ou non un investissement dans une entreprise, ainsi que la taille de cet investissement, tiennent compte d'un large éventail d'indicateurs PAI relatifs aux caractéristiques sociales, environnementales et de gouvernance de cette entreprise, y compris l'impact négatif que l'entreprise a sur la durabilité.

2. Le produit n'investit pas dans certaines entreprises qui, de l'avis du gestionnaire d'investissement, sont associées à un impact particulièrement négatif sur la durabilité. Celles-ci incluent, sans s'y limiter, les exclusions PAB énoncées dans les règlements de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris et excluent les investissements dans (i) les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes controversées (ii) les entreprises impliquées dans la culture et la production de tabac (iii) les entreprises en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (iv) les entreprises qui tirent 1 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage du charbon et du lignite (v) les entreprises qui tirent 10 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles pétroliers (vi) les sociétés qui tirent 50 % ou plus de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux et (vii) les entreprises qui tirent plus de 50 % de leurs revenus de la production d'électricité dont l'intensité des GES est supérieure à 100 g CO<sub>2</sub> e/kWh. Plus de détails sur ces exclusions sont disponibles sur ce lien : [Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf](https://www.kbiglobalinvestors.com/policies/) (www.kbiglobalinvestors.com/policies/).

3. Le gestionnaire d'investissement s'engage auprès des sociétés dans lesquelles il investit sur une série de questions, y compris des engagements avec des sociétés qui ont un impact négatif élevé, en vue d'influencer l'entreprise à modifier ses activités de manière à réduire l'impact négatif.

Pour l'ensemble de l'entreprise (total des actifs sous gestion), nous publions chaque année les données PAI sur notre site Web. Le lien est <https://www.kbiglobalinvestors.com/pasi-statement/>

### 5.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur

KBI examine et surveille ces impacts négatifs de façon continue. Ce suivi s'appuie sur sa connaissance des entreprises, et/ou sur des données externes issues notamment de MSCI ESG Research. Lors de la sélection du fournisseur de données externe, KBI a procédé à une évaluation complète des différents produits des fournisseurs de données, en tenant compte de la qualité et de la couverture des données pour son univers d'investissements, ainsi que de la méthodologie utilisée par les fournisseurs de données. La disponibilité des

données varie selon l'indicateur, car toutes les données ne sont pas disponibles auprès des sociétés bénéficiaires ou d'autres sources fiables, et KBI en tient compte dans son analyse des résultats. Lorsque les données ne sont pas disponibles, KBI peut s'engager auprès de la ou des sociétés concernées pour leur demander de publier les données, ou s'engager avec son fournisseur de données pour identifier des moyens d'obtenir (ou d'estimer si nécessaire) les données manquantes. C'est également le cas lorsque KBI obtient des données, celles-ci peuvent ne pas être entièrement exactes à tous égards et il y a une marge d'erreur importante.

### 5.3 Différentes approches en fonction de la couverture des données

Au moins 90 % des titres du portefeuille ont un score ESG. Actuellement, toutes les actions du fonds sont couvertes à 100 %, comme illustré ci-dessous en section 4.

### 5.4 Sélection d'indicateurs supplémentaires des principaux effets négatifs

Les règles suivantes s'appliquent au niveau du groupe :

- Indicateur supplémentaire lié au climat et à l'environnement : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone
- Indicateur supplémentaire pour les questions sociales, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption : Investissements dans des entreprises sans prévention des accidents du travail.

### 5.5 Sources des données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAI

Entité	Fournisseurs de données
Entreprises	MSCI

## 6. Actions de formation à l'analyse ESG

La formation est dispensée par le biais de séances d'information internes formelles et informelles, qui peuvent être fournies par des sources externes ou internes. Nous proposons également une formation formelle au personnel en utilisant les cours de la PRI Academy. Tous les membres du personnel ont suivi une formation interne en ligne obligatoire sur l'ESG, et la grande majorité du personnel (et presque tout le personnel d'investissement) a également suivi au moins une formation de la PRI Academy. Environ 20 % du personnel a en outre suivi un cours détaillé sur la taxonomie durable de l'UE, animé par l'École de Francfort, tandis qu'environ 10 % du personnel a obtenu le certificat CFA en investissement ESG et 3 % du personnel a obtenu le certificat CFA en investissement climatique. Nous veillons également à ce que le personnel clé maintienne et améliore ses connaissances en matière d'investissement responsable en assistant à des événements importants de l'industrie tels que Responsible Investor Europe, PRI in Person, la conférence annuelle du Forum américain sur l'investissement durable, la conférence annuelle CERES, etc. Nous organisons également de temps en temps des formations spécifiques dispensées par des experts compétents. 50 % du personnel a suivi son atelier de la Fresque du Climat organisé par des consultants professionnels. 71 cours

sur mesure ont été suivis par le personnel de notre plateforme de formation dédiée au développement durable (Vyra) qui proposait des cours sur mesure sur la biodiversité pour les dirigeants et le Jour de la Terre. Notre cabinet a également travaillé avec diverses entités gouvernementales et industrielles en Irlande pour promouvoir l'amélioration des compétences en matière de finance durable, notamment en tant qu'adhésion au groupe de travail sur le renforcement des capacités de la Banque centrale d'Irlande (dans le cadre de son Forum sur les risques climatiques et la finance durable), et en participant au niveau du groupe de pilotage à plusieurs analyses des besoins de formation préparées pour les entités gouvernementales. Le personnel chargé des investissements a également suivi une formation sur les nouvelles normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), la taxonomie de l'UE, la nature et la biodiversité, la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures (TNFD) et l'approche LEAP.

## II. FONDS

Ce document s'applique à l'association Amundi -KBI Actions Monde Environnement et au fonds nourricier LCL Actions Monde Environnement dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom des fonds	Amundi - KBI Actions Monde Environnement LCL Actions Monde Environnement
Encours du fonds maître en (en M€) au 30/06/2025	Amundi - KBI Actions Monde Environnement 526 M€ <i>dont LCL Actions Monde Environnement 38 M€</i>
Principale classe d'actifs	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Thème durable, Intégration des critères ESG
Objectif extra-financier du fonds	L'objectif extra-financier du fonds est sa capacité à répondre aux critères Greenfin.
Indice de référence	N/A
Exclusions appliquées par le fonds	<p><b>Mise en œuvre par les fonds des politiques d'exclusion suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amundi (voir Politique Générale d'Investissement Responsable)</li> <li>- Exclusions du label Greenfin (annexe 2)</li> <li>- Exclusions du PAB [voir l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil par des normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE en matière de transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'accord de Paris]</li> </ul> <p><a href="https://www.kbiglobalinvestors.com/Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf/">https://www.kbiglobalinvestors.com/Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf/</a></p>
Label	<input checked="" type="checkbox"/> Label Greenfin (FR)
Classification AMF	Communication centrale
Classification SFDR	Article 8
Liens vers les documents du fonds	<p><a href="https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013282514">https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013282514</a></p> <p><a href="#">LCL ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT(C) - FR0011689447</a></p>

## 1. Objectifs du fonds

L'objectif de gestion du fonds est de tirer parti de toutes les opportunités d'investissement sur les marchés actions internationaux sur la période d'investissement préconisée par une approche centrée sur les entreprises internationales exposées à la transition énergétique et écologique, après prise en compte des frais courants.

Compte tenu de la spécificité du thème, le fonds n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds peut être comparée a posteriori à celle de l'indice MSCI ALL Country World (en euros, converti à partir du dollar USD, dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations de tous les marchés boursiers mondiaux, développés et émergents.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner, au sein d'entreprises internationales, celles qui favorisent la transition énergétique et écologique. Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière.

L'univers de départ comprend environ 650 entreprises internationales qui apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructures et de nourriture à la planète, ainsi que des entreprises qui promeuvent la transition vers une économie circulaire.

Afin de limiter les risques d'exposition à des secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion normative et sectorielle d'Amundi (exclusions légales sur les armements controversés, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac) et applique les exclusions du Label Greenfin sur les énergies fossiles ainsi que les exclusions du Partial.

Le fonds est labellisé Greenfin. Par ailleurs, le fonds n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (charbon, pétrole, gaz, extraction).

A partir de là, l'équipe de gestion classe les entreprises de l'univers investissable en 3 groupes en fonction du pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs dans les « éco-activités » (énergie, bâtiments, économie circulaire, industrie, transports, technologies de l'information et de la communication, agriculture et foresterie et adaptation au changement climatique) : celles qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités » (valeurs de type I), celles qui réalisent entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires en « éco-activités » (valeurs de type II) et celles qui réalisent entre 0 et 10 % de leur chiffre d'affaires en « éco-activités » (valeurs de type III).

Au moins 90 % des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse basée sur la transition énergétique et écologique.

Au sein de l'univers d'investissement filtré et catégorisé, la sélection de titres combine une approche financière (estimation de la croissance potentielle des résultats de l'entreprise et de sa capacité à réaliser une croissance

régulière sur le long terme, après risque spécifique, valorisation, etc.) et une approche extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (cette analyse permet d'attribuer à chaque émetteur un score ESG allant de 0 (pire score) à 10 (meilleur score)). En outre, l'équipe de gestion sélectionne les titres en fonction des contraintes suivantes : au moins 25 % de valeurs de type I, au moins 75 % de valeurs de type I et II et un maximum de 25 % de titres de type III et de titres de créance.

Le portefeuille cible est ainsi composé de 50 à 90 valeurs dont le nombre est susceptible d'évoluer en fonction de l'évaluation et des convictions de l'équipe de gestion.

## **2. Processus d'investissement**

### **2.1 Prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible**

(Voir section 1.1 et 1.2 pages 10 à 14)

### **2.2 Prise en compte des émetteurs de portefeuille non ESG = Non Applicable**

### **2.3 La prise en compte des enjeux climatiques dans la construction du portefeuille**

(Voir la section 3 'Approche à l'égard des enjeux climatiques' pages 19 et 20)

### **2.4 Investissement dans des organismes solidaires**

À ce jour, le fonds n'est pas investi dans des organismes solidaires

### **2.5 Pratique du prêt/emprunt de titres**

Le fonds peut exercer des activités de prêt et d'emprunt au titre du code monétaire et financier.

### **2.6 Utilisation de dérivés**

Le fonds peut utiliser des produits dérivés en substitution de titres en directs, notamment lors de flux liés à des souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières telles que des fluctuations de marché importantes. Cependant, il s'agit d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale. Le fonds n'utilise actuellement pas de produits dérivés.

## 2.7 Investir dans les OPC

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts ou des actions des fonds communs de placement et des fonds d'investissement suivants :

- OPCVM français ou étrangers (1)
- FIA ou fonds d'investissement français/européens répondant aux critères établis par le Code monétaire et financier français (2)

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent investir jusqu'à 10 % de leurs actifs dans des OPCVM, des FIA ou des fonds d'investissement. Ils ne peuvent pas être gérés par le gestionnaire du fonds ou une société affiliée. Le profil de risque de ces OPC est cohérent avec celui des OPCVM.

(1) Jusqu'à 100 % de l'actif net (maximum réglementaire)

(2) Jusqu'à 30 % de l'actif net (maximum réglementaire)

Cependant, le fonds n'est actuellement pas investi dans des fonds communs de placement.

## 2.8 Vente à découvert

Le fonds ne fait pas de vente à découvert.

## 3. Politique sur le contrôle interne

### **Contrôles internes :**

Tout titre proposé pour inclusion dans l'univers doit être approuvé par deux membres désignés du Comité d'investissement responsable. Cette approbation n'est donnée que lorsque le gestionnaire de portefeuille qui a demandé l'inclusion du titre a fourni des informations contextuelles détaillées expliquant l'éligibilité de l'entreprise à l'investissement conformément aux critères ESG du fonds. Le Comité d'investissement responsable examine et ratifie l'ensemble de ces décisions.

Les gérants de portefeuille ne peuvent investir que dans des titres préalablement ajoutés à l'univers par le biais de la procédure décrite ci-dessus. Si un gestionnaire de portefeuille a tenté d'ajouter à l'univers un titre qui n'a pas encore été approuvé, notre application de modélisation de portefeuille ne permettra pas cet ajout au modèle de portefeuille et il ne sera pas disponible à l'achat.

Contrôles internes supplémentaires pour le label Greenfin :

Une fois les exclusions appliquées, l'étape suivante consiste à classer l'univers investissable en fonction du pourcentage de ventes des émetteurs selon les 8 « éco-activités » définies ci-dessus et en fonction de la proportion des revenus dans ces « éco-activités ». Le pourcentage des revenus liés aux « éco-activités » est approuvé par le Comité de l'Investissement Responsable. Ainsi, au moins 90 % des titres du portefeuille font l'objet d'une analyse basée sur la transition énergétique et écologique.

Le gestionnaire d'investissement a classé les types I, II et III et les segments en fonction des exigences de Greenfin pour l'univers initial. L'analyste principal en charge de l'Investissement responsable vérifie chaque année les périmètres des gestionnaires de portefeuille pour s'assurer que les titres du portefeuille satisfont, à leur connaissance, aux exigences d'exclusion partielle de Greenfin.

L'analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG permet à la direction de déterminer la juste valeur de chaque action et de construire le portefeuille en fonction des contraintes suivantes :

- Les actions de type I (entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires en « éco-activités ») représenteront au moins 25 % des actifs du portefeuille.
- Les actions de type I ou II (sociétés réalisant entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires en « éco-activités ») représenteront au moins 75 % des actifs sous gestion du portefeuille.

Des contraintes ont été ajoutées dans le cadre des restrictions du système.

### **Contrôle externe :**

En ce qui concerne les risques ESG, nous allouons une part substantielle des pondérations de notre modèle de valorisation propriétaire (à la hausse/à la baisse) aux facteurs ESG. En bref, la stratégie consiste à éviter les risques ESG en « pénalisant » les entreprises (dans notre modèle de valorisation) qui ont de mauvaises performances ESG, et vice versa. Nous évaluons ces performances ESG à l'aide de notre propre connaissance approfondie de l'entreprise et de données externes.

En termes de risques opérationnels (internes) liés à l'ESG, KBIGI s'engage en faveur de l'ESG et nous avons donc une faible appétence au risque quant à un éventuel échec de son application au sein de l'entreprise. Les risques potentiels qui pourraient découler d'une défaillance sont cernés au moyen de nos processus d'identification et d'évaluation des risques. KBIGI adopte une approche « Top » to « Bottom » en termes d'identification et d'évaluation des risques. L'évaluation ascendante des risques permet de saisir des risques et des contrôles plus granulaires identifiés par les unités opérationnelles, tandis que l'évaluation descendante des risques (IOTDR) est une identification et une évaluation des risques stratégiques menées par la direction à l'échelle de l'entreprise. L'évaluation descendante des risques a été utilisée pour identifier, évaluer et surveiller les défaillances ESG au sein de l'entreprise en tant que risque potentiel important. Ce risque est inclus dans le registre des risques de l'évaluation des risques de l'IOTDR, où il est surveillé et examiné par le comité des risques à intervalles réguliers.

## ***4. Transparence des pratiques extra-financières***

### ***4.1 Évaluation mensuelle de la qualité financière et de l'ESG du fonds***

Les entreprises du portefeuille sont classées en fonction du chiffre d'affaires issu des 8 éco-activités qui entrent dans le champ de la transition énergétique et écologique (Energie, Bâtiment, Economie Circulaire, Industrie, Transports, Technologies de l'Information et de la Communication, Agriculture & Forêt, Adaptation)

# AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT - P

REPORTING

Communication  
Publicitaire

31/07/2025

ACTIONS ■

## Eco-activités et « part verte » du portefeuille (source : KBI)

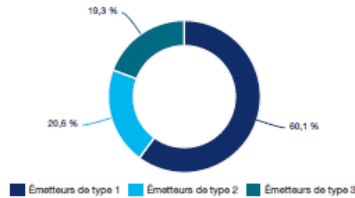
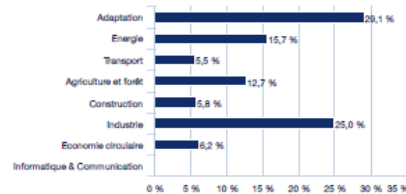
Les entreprises du portefeuille sont classées en fonction du chiffre d'affaires provenant des 8 éco-activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique (Énergie, Bâtiment, Économie circulaire, Industrie, Transport, Technologies de l'Information et de la communication, Agriculture et forêt, Adaptation) :

- Entreprises de type I : celles réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités,
- Entreprises de type II : celles réalisant de 10 % à 50 % de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités,
- Entreprises de type III : celles réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités.

Au moins 25% des actifs du portefeuille sont composés d'émetteurs de type I. Au moins 75% du portefeuille est composé d'émetteurs de type I et II. Les émetteurs de type III peuvent représenter jusqu'à 25% du portefeuille. Données à la fin du trimestre.



<https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>



## Indicateur d'impact (source : KBI)

Nous avons défini l'intensité carbone du portefeuille pour les scopes 1 et 2 comme l'indicateur d'impact. L'intensité carbone moyenne pondérée est une mesure de l'exposition du portefeuille aux risques liés au carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités carbone et des pondérations des entreprises du portefeuille. Le fournisseur de données est MSCI ESG Research. Données à la fin du dernier trimestre (T)

Portefeuille	
Intensité carbone moyenne pondérée	52,59
Couverture	98,73%

## Objectifs de développement durable (source : KBI)

Principaux ODDs pour lesquels le portefeuille a un impact positif

77,80%

des revenus du portefeuille soutiennent directement les ODD des Nations unies

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : KBI Global Investors. Les calculs sont basés sur la méthodologie propre à KBI et ne sont pas vérifiés de manière indépendante. Données à la fin du trimestre T-1.

## Note ESG moyenne pondérée (source : KBI)

Portefeuille	
Notation	7,50/10
Couverture	100%

Source : KBI Global Investors ; KBI Global Investors. Méthodologie interne de KBI ESG. Données à la fin du dernier trimestre (T)

Amundi  
Investment Solutions

www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"

## Amundi KBI Actions Monde Environnement & LCL Actions Monde Environnement (AMACT)

Univers: Greenfin      Portfolio: AMACT      AUM Date: 30 Jun 2025      MSCI Carbon Intensity Date: 30 Jun 2025

Segment	Poids
Adaptation	29.12
Agri & Forêt	12.71
Bâtiments	5.81
Economie Circulaire	6.15
Energie	15.72
Industrie	24.95
Transport	5.54
<b>Total</b>	<b>100.00</b>

Type Greenfin	Poids
Type 1	60.06
Type 2	20.63
Type 3	19.31
<b>Total</b>	<b>100.00</b>

Portfolio	Benchmark	Mesure	Port Score	Index Score	Diff Score	Port Poids Total	Index Poids Total
AMACT	MSCI AC World (NR)	KBI ESG Score	7.90			100.00	
AMACT	MSCI AC World (NR)	Intensité Carbone moyenne pondérée	52.59	112.59	(60.00)	98.73	99.89

### 4.2 Évaluation annuelle des données extra-financières des fonds

Alignement du portefeuille à la taxonomie européenne

- Part d'encours alignée à la taxonomie européenne, sur la base du Chiffre d'Affaires, du CAPEX et de l'OPEX des émetteurs est disponible dans le rapport SFDR Periodic Annex, disponible en cliquant le lien ci-après :

<https://www.amundi.fr/dl/doc/sfdr-periodic-annex/FR0013282514/FRA/FRA/20241231?inline>

### 4.3 Information des investisseurs sur la gestion responsable ou les fonds

Amundi et KBI Global Investors - gestionnaire délégué d'investissement, mettent à la disposition des investisseurs une multitude de documents sur leur approche d'Investissement Responsable et leurs enjeux ESG. Il s'agit notamment de la politique d'investissement responsable, de sa politique de vote, des rapports annuels sur le label Greenfin des fonds concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles et des rapports d'engagement. Cette documentation est disponible sur les sites internet d'Amundi et de KBI en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation> et <https://www.kbiglobalinvestors.com/what-we-do/responsible-investing/>

Le tableau ci-dessous récapitule la documentation disponible :

Document	Liens
<b>SOCIÉTÉ DE GESTION</b>	
Brochure Corporatif	<a href="#">2025 - Brochure corporative - Juin 2025</a>
Rapport intégré 2023	<a href="#">2023 - Rapport intégré - Amundi</a>

Document d'enregistrement universel	<a href="#">2024 - Document d'Enregistrement Universel - Amundi</a>
Rapport RSE 2023	<a href="#">2023 - Rapport RSE - Amundi</a>
Ambition ESG 2025	<a href="http://www.amundi.fr">www.amundi.fr</a>
Rapport annuel des PRI	<a href="#">2024 - Rapport d'évaluation des PRI - Amundi</a> <a href="#">2024 - Rapport de Transparence des PRI - Amundi</a>
Rapport d'engagement	<a href="#">2024 - Rapport d'engagement - Amundi</a>
Politique générale en matière d'investissement responsable	<a href="#">2025 - Politique d'Investissement Responsable - Amundi</a>
Politique de vote	<a href="#">2025 - Politique de vote - Amundi</a>
Rapport sur les droits de vote et l'engagement actionnarial	<a href="#">2024 - Rapport de vote - Amundi</a> <a href="#">2024 - Rapport de vote Annexe - Amundi</a>
Rapport sur le climat et le développement durable	<a href="#">2024 - Rapport sur le climat et le développement durable - Amundi</a>
Reporting PAI - Amundi	<a href="#">2024 - Déclaration sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - Amundi Luxembourg SA</a>
Politique de traitement des questions ou des plaintes des investisseurs	<a href="#">2025 - Politique de gestion des réclamations - Amundi</a>
<b>GESTIONNAIRE D'INVESTISSEMENT</b>	
Investissement responsable – Rapport annuel	<a href="https://www.kbiglobalinvestors.com/kbigi-ri-annual-report/">https://www.kbiglobalinvestors.com/kbigi-ri-annual-report/</a>
Politique d'investissement responsable	<a href="https://www.kbiglobalinvestors.com/wp-content/uploads/2023/11/Responsible-Investing-Policy-may-2023.pdf">https://www.kbiglobalinvestors.com/wp-content/uploads/2023/11/Responsible-Investing-Policy-may-2023.pdf</a>
Politique de vote par procuration	<a href="https://www.kbiglobalinvestors.com/proxy-voting-policy-2/">https://www.kbiglobalinvestors.com/proxy-voting-policy-2/</a>
Politique d'engagement	<a href="https://www.kbiglobalinvestors.com/wp-content/uploads/2023/10/Engagement-Policy.pdf">https://www.kbiglobalinvestors.com/wp-content/uploads/2023/10/Engagement-Policy.pdf</a>
Politique d'exclusion	<a href="https://www.kbiglobalinvestors.com/Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf/">https://www.kbiglobalinvestors.com/Exclusion-policy-Natural-Resource-portfolios.pdf/</a>
<b>FONDS</b>	<b>Amundi KBI Actions Monde Environnement ( C )</b>
Prospectus	<a href="#">Prospectus</a>

DIC PRIIP	DIC PRIIP
Rapport annuel	<a href="#">12-24 AMUNDI KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.pdf</a> <a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/periodic-report/FR0013282514/FRA/20250630?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/periodic-report/FR0013282514/FRA/20250630?inline</a>
Document de synthèse – Greenfin Label + Inventaire	<a href="https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013282514">https://www.amundi.fr/fr_part/product/view/FR0013282514</a> <a href="#">Voir la section 4.2 pour l'inventaire</a>
Reporting ESG	<a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/monthly-factsheet/FR0013282514/FRA/FRA/RETAIL/AMUNDI/20250630?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/monthly-factsheet/FR0013282514/FRA/FRA/RETAIL/AMUNDI/20250630?inline</a>
Rapport d'impact	Reportez-vous à la section Objectifs durables de la fiche d'information mensuelle : <a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/monthly-factsheet/FR0013282514/FRA/FRA/RETAIL/AMUNDI/20250630?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/monthly-factsheet/FR0013282514/FRA/FRA/RETAIL/AMUNDI/20250630?inline</a>
Information sur la durabilité sur Internet (SFDR)	<a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/website-sfdr-disclosure/FR0013282514/FRA/FRA/20250131?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/website-sfdr-disclosure/FR0013282514/FRA/FRA/20250131?inline</a>
Information sur la durabilité (SFDR) - Résumé	<a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/website-sfdr-disclosure-summary/FR0013282514/FRA/FRA/20250131?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/website-sfdr-disclosure-summary/FR0013282514/FRA/FRA/20250131?inline</a>
Annexe précontractuelle SFDR	<a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/pre-contractual-document/FR0013282514/FRA/FRA/20251003?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/pre-contractual-document/FR0013282514/FRA/FRA/20251003?inline</a>
Annexe périodique SFDR	<a href="https://www.amundi.fr/dl/doc/sfdr-periodic-annex/FR0013282514/FRA/FRA/20241231?inline">https://www.amundi.fr/dl/doc/sfdr-periodic-annex/FR0013282514/FRA/FRA/20241231?inline</a>
<b>FONDS</b>	<b>LCL Actions Monde Environnement</b>
Prospectus	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/prospectus/FR0011689447/FRA/FRA/20250930?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/prospectus/FR0011689447/FRA/FRA/20250930?inline</a>

DIC PRIIP	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/kid-priips/FR0011689447/FRA/FRA/20250415?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/kid-priips/FR0011689447/FRA/FRA/20250415?inline</a>
Rapport annuel	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/annual-report/FR0011689447/FRA/20231231?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/annual-report/FR0011689447/FRA/20231231?inline</a> <a href="#">periodic-report-fr0011689447-fra-20250630.docx</a>
Document de synthèse – Greenfin Label + Inventaire	<a href="https://opc.lcl.fr/fra/fr/particulier/products/FR0011689447">https://opc.lcl.fr/fra/fr/particulier/products/FR0011689447</a>  <a href="#">Inventaire LCL</a>
Reporting ESG	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/monthly-factsheet/FR0011689447/FRA/FRA/RETAIL/LCL/20250630?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/monthly-factsheet/FR0011689447/FRA/FRA/RETAIL/LCL/20250630?inline</a>
Rapport d'impact	Reportez-vous à la section Objectifs durables de la fiche d'information mensuelle :  <a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/monthly-factsheet/FR0011689447/FRA/FRA/RETAIL/LCL/20250630?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/monthly-factsheet/FR0011689447/FRA/FRA/RETAIL/LCL/20250630?inline</a>
Information sur la durabilité sur Internet (SFDR)	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/website-sfdr-disclosure/FR0011689447/FRA/FRA/20250131?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/website-sfdr-disclosure/FR0011689447/FRA/FRA/20250131?inline</a>
Information sur la durabilité (SFDR) - Résumé	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/website-sfdr-disclosure-summary/FR0011689447/FRA/FRA/20250131?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/website-sfdr-disclosure-summary/FR0011689447/FRA/FRA/20250131?inline</a>
SFDR précontractuel annexe	<a href="https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/prospectus/FR0011689447/FRA/FRA/20250930?inline">https://opc.lcl.fr/product-services/product-documents/document/v1/download/prospectus/FR0011689447/FRA/FRA/20250930?inline</a>

## DISCLAIMER

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle et ne constitue pas un conseil en investissement, une recommandation d'investissement ou une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant de souscrire, les investisseurs potentiels doivent consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers, y compris le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site internet de [www.amundi.com](http://www.amundi.com) ou sur demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le KID et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Ils sont basés sur des sources considérées comme fiables et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. Les informations et les prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché observées à un moment précis et sont susceptibles d'évoluer.

Il est de la responsabilité de l'investisseur de s'assurer que ce placement est compatible avec les lois de la juridiction à laquelle il appartient et de vérifier s'il est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation financière (y compris fiscale).

Le présent document n'est pas destiné à être utilisé par les résidents des États-Unis d'Amérique et les « U.S. Persons », au sens de la Securities and Exchange Commission, Regulation S de la U.S. Securities Act de 1933 et dans le prospectus du ou des fonds communs de placement décrits dans les présentes.

Informations réputées exactes au 30/09/2025.

La reproduction est interdite sans l'accord exprès de la Société de Gestion.

## LÉGAL

### Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000036.

Sirène : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° TVA : FR58437574452.